

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 4 JUILLET 2023

L'an deux mil vingt-trois, le mardi 4 juillet à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Ventron, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire.

Etaient présents : Mme VANSON Brigitte, M. KESSLER Patrick, Mme HEITZ Céline, Mme ABEL Amélie, M. MARTIN Kévin, M. CUNY Christian, M. JEANDEL Pascal, M. JEANDEL Charly, Mme LAPREVOTE Syluiane, Mme GÉHIN Syluie, M. PARMENTIER Régis, M. BROLIS Patrick.

Pouvoirs : Mme VALENTIN Nadia pouvoir à Mr CUNY Christian, Mr BRYLKA Cédric pouvoir à Mme VANSON Brigitte.

A été nommée secrétaire de séance : Mme LAPREVOTE Syluiane assistée de Mme SCUDERIN Gisèle, Secrétaire.

La séance est ouverte à 18h30

Le Procès-Verbal du 7 juin 2023, n'ayant fait l'objet d'aucune remarque, est adopté.

### Virement de credit budget Commune section Investissement

M. Christian Cuny informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de transférer la somme de 3 000,00 € de l'article matériel de bureau à l'article investissement du budget commune concernant l'achat de armoire forte sécurisée.

### Subventions aux Associations

Monsieur Charlie JEANDEL, rapporteur de la commission vie du village, section animations et associations, énonce la proposition des subventions qui seront allouées à chaque association de la Commune. Un exemplaire de ce détail a été distribué aux conseillers municipaux. Ces subventions sont accordées suivant un mode de calcul qui prend en compte, entre autres, les manifestations organisées par les associations :

AAPEV	735,00 €
APPMA (P. BROLIS déporté du vote)	140,00 €
Musique	1 190,00 €
Pétanque	595,00 €
Festi Ventron (C. JEANDEL déporté du vote)	805,00 €
Arts et traditions	280,00 €
Club vosgien	800,00 €
3ème âge	350,00 €
Amis de la Nature	70,00 €
Amis de Pforzheim	105,00 €
Jumelage (C. JEANDEL déporté du vote)	140,00 €
USV	805,00 €
Pompiers	490,00 €
ADIC (S. GEHIN et B. VANSON déportées)	700,00 €
Foyer de ski	735,00 €
Personnel communal	1 500,00 €
Musée textile	1 050,00 €

Musée textile (subvention exceptionnelle sur demande si besoin)	20 000,00 €
Classe de mer (pas de classe de mer cette année)	0 €
AITHEEX	50,00 €
Ligue contre le cancer	50,00 €
ADAVIE	50,00 €
Croix Rouge	50,00 €
Restos cœur la Bresse	50,00 €
Rased	105,00 €
Football club (P. BROLIS déporté du vote)	120,00 €
Tennis de table (hors canton)	0,00 €
ADMR	100,00 €
Résonnance FM	350,00 €
Section montagne (collège)	150,00 €
Section ski (collège)	150,00 €
UNSS (collège)	150,00 €
Foyer (collège)	150,00 €
Badminton (A. ABEL et K. MARTIN déportés du vote)	114,00 €
Biblio hôpital	50,00 €
JS Pompiers (P. JEANDEL déporté du vote)	105,00 €
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	
USV	730,00 €
AAPEV	120,00 €
Pompiers (musique du 14/07 payé/commune)	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>38 184,00 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte la proposition de la commission vie du village telle qu'énoncée ci-dessus.

#### Subvention CCAS

Madame Brigitte VANSON, Maire, informe les membres du conseil municipal que le Centre Communal d'Action Sociale de Ventron perçoit une subvention annuelle de 3 500 €, et ce jusqu'à la fin de son mandat.

Cette subvention est accordée principalement pour faire face aux dépenses de l'organisation du repas des Aînés de Ventron.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte de verser au CCAS une subvention annuelle de 3 500 € jusqu'à la fin du mandat.

#### Aurorisation précaire accordé à Mme Florence GRANDGIRARD

Monsieur Régis PARMENTIER, rapporteur de la commission forêt et agriculture, informe le conseil municipal que Mme Florence GRANDGIRARD demande à parquer ses chèvres sur les parcelles AK100 et 101 jouxtant la parcelle AK114 qu'elle exploite déjà. Les 2 parcelles représentent une superficie de 1 567 m<sup>2</sup> et sont en zone constructible. La commission a décidé de permettre à Mme Florence GRANDGIRARD de parquer ses chèvres dans lesdites parcelles mais de façon précaire afin de pouvoir les vendre si l'occasion se présente. Compte tenu de ces éléments, la commission propose de mettre à disposition ces 2 parcelles à titre gratuit.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise Mme Florence GRANDGIRARD à parquer ses chèvres dans les parcelles AK100 et 101

### Convention de prestations de services entre la commune de Ventron et la CCHV dans le domaine de l'eau et de l'assainissement

Madame le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'il convient d'établir une convention de prestations de services entre la Commune de Ventron et la Communauté de Communes des Hautes Vosges dans le domaine de l'eau et l'assainissement afin d'établir les règles d'exécution de ces prestations et d'en définir les tarifs. Cette convention est établie pour une première période de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et sera renouvelée annuellement par tacite reconduction. Elle pourra être dénoncée par lettre recommandée avec accusé de réception au moins trois mois avant la date d'échéance par l'une ou l'autre des parties.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise Mme le Maire à signer cette convention de prestations de services entre la commune et la CCHV.

### Questions diverses

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune a reçu son renouvellement de dénomination commune touristique pour une durée de 5 ans à compter du 21 juin 2023.

Mme le Maire fait un point sur l'étude de positionnement "4 saisons" de la station de Ventron, qui est portée par le Conseil Départemental. Les premiers Copils sont en cours. Les prestations sont réparties en 2 phases : état des lieux et pistes de développement. Un Copil est prévu le 27 juillet 2023.

Sur invitation de Mme le Maire, Vice Présidente de Vosges Tourisme, Mme Sylviane LAPREVOTE a participé à un groupe de travail réalisé en juin 2023 sur le tourisme dans le Département, échanges très constructifs. Les membres présents ont mis en évidence le changement des comportements des touristes et la faculté d'adaptation de chaque commune.

Madame le Maire informe le conseil municipal de l'avancement des travaux pour la restructuration de l'Ecole. Quatre architectes ont répondu à l'appel d'offres.

La séance est levée à 20h20



